

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20210204-008****du 04 février 2021****n°008****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39****PRESENTS (36) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCEY, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, David SIMON**POUVOIRS (2) :**Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN**EXCUSES (1) :** Jean-Pierre de MICHIEL

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**OBJET : Acquisition d'un garage situé rue de Verdun**

Le projet d'aménagement des bords de Vienne en rive gauche aura pour but de permettre aux habitants et aux visiteurs de pleinement profiter de la rivière, atout incontestable de la ville. Pour y parvenir, l'impact de la circulation et du stationnement automobile sera limité afin de préserver l'aspect naturel des lieux et conserver un champ de vision de qualité dans le site et vers la rive adverse.

Afin de recréer des places de stationnement en compensation de celles qui seront supprimées à hauteur du quai Alsace-Lorraine, la commune s'est intéressée au garage situé 8 rue de Verdun, les gérants ayant déménagé leur activité l'année passée.

La création d'une trentaine de places de stationnement dans cet ancien garage étant possible, la collectivité s'est montrée intéressée pour acquérir cet immeuble cadastré section EN n°471, d'une surface parcellaire de 837 m². Suite aux négociations menées avec les propriétaires, M. Cédric BONNIN et M. Gérard BONNIN, gérants de la société G.C.B., un accord a été trouvé sur un prix de vente de 130 000 euros.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur cette acquisition.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210204-008

du 04 février 2021

n°008

page 2/2

VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU la promesse de vente en date du 13 janvier 2021,

CONSIDÉRANT que cette acquisition ne fait pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 180 000 €, un avis des domaines n'est pas nécessaire,

CONSIDÉRANT l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'acquérir le garage situé 8 rue de Verdun à Châtellerault, cadastré section EN n°471, d'une surface parcellaire de 837 m², appartenant à la société G.C.B., dont le siège social est situé 8 rue de Verdun à Châtellerault, représenté par ses co-gérants M. Gérard BONNIN et M. Cédric BONNIN, au prix de 130 000 euros.
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique en l'étude de Me BERTHEUIL DESFOSSE, notaire à Châtellerault.

Le règlement de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 824 / 2115 / 126 / 4600.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 36

CONTRE : 2 D. SIMONET, P. BAZIN

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOU